



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 2 du 5 février 2016

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Direction des ressources humaines</i>	
Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
Direction générale des entreprises	
<i>Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises</i>	
Arrêté du 29 décembre 2015 portant nomination à la chambre de discipline de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle.....	5
S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie	
Décision du 29 décembre 2015 portant agrément du bureau de normalisation ferroviaire (BNF)	7
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 30 décembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses	9
Arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique des industries mécaniques (CETIM).....	10
Arrêté du 7 janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites.....	11
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Arrêté du 21 décembre 2015 portant nomination à la commission d'attribution des aides de l'Agence nationale pour les chèques-vacances	13
Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale)	14
Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement).....	16
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat	
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	18

Direction générale des finances publiques

Arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris - Île-de-France.....	19
Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination à la commission régionale de la Martinique, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	20
Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Martinique, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picardie-Ardenne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Auvergne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée	21

Direction des affaires juridiques

Arrêté du 20 janvier 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	23
--	----

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission emploi et formation professionnelle du service du contrôle général économique et financier	24
Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du service du contrôle général économique et financier....	25

Sommaire chronologique

	Pages
1^{er} décembre 2015	
Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
11 décembre 2015	
Arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris - Île-de-France.....	19
21 décembre 2015	
Arrêté du 21 décembre 2015 portant nomination à la commission d'attribution des aides de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.....	13
28 décembre 2015	
Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission emploi et formation professionnelle du service du contrôle général économique et financier	24
Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier...	25
29 décembre 2015	
Arrêté du 29 décembre 2015 portant nomination à la chambre de discipline de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle.....	5
Décision du 29 décembre 2015 portant agrément du bureau de normalisation ferroviaire (BNF).....	7
30 décembre 2015	
Arrêté du 30 décembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses	9
1^{er} janvier 2016	
Arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique des industries mécaniques (CETIM).....	10
6 janvier 2016	
Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)	14
Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement).....	16

7 janvier 2016

Arrêté du 7 janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites.....	11
---	-----------

11 janvier 2016

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination à la commission régionale de la Martinique, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	20
---	-----------

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Martinique, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picardie-Ardenne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Auvergne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée	21
---	-----------

20 janvier 2016

Arrêté du 20 janvier 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	23
--	-----------

Non daté

Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	18
---	-----------

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 2 juillet 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2015:

Mme Anne BERNARD
M. Steeve BOSCARDIN
Mme Marjorie BRUNEAU
M. Bruno CHABAL
Mme Marie CHRISTIE
M. Julien COMBOT
Mme Isabelle COUDERT
M. Bruno DEHEN
Mme Delphine DELMOTTE
M. Nicolas ESPINOSA-GALMES
Mme Suzy FARO
Mme Audrey GERARD
Mme Flore-Émilie GODDET
Mme Catherine GUEGUEN
Mme Karine ICHELMANN
Mme Valérie ISSENJOU-PERROT
Mme Samia KHELLAF
Mme Delphine LANGLOIS
M. Serge LE PRUNENNEC
Mme Carole LIEGOIS
Mme Élodie MAISONNEUVE
M. Julien MILLET

Mme Raphaëlle MOREAU
M. Xavier MOUSSU
M. Samuel MUGNER
M. Olivier NAUDIN
M. Antonin NGUYEN
M. Hervé NICOT
M. Jean-Philippe PASQUET
M. Émile PINEAU
Mme Julie REMFORT-PANIJEL
Mme Karine SAILLY
M. Sandy SANDERS
M. Samuel SEROC
M. Jean-Guy TEISSEBRE
M. Mickaël VANDOOOLAEGHE
Mme Julie VERNAY
Mme Véronique VOGEL
M. Antoine ZAWISLAK

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} décembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion des personnels
et des parcours professionnels,*
M. GAZAVE

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 2 juillet 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2015:

M. Michel BESSOU
Mme Brigitte BESSOU-MESLET
M. Alain CARTIER
Mme Isabelle COLAS
Mme Andrée DENANCE-TRAN
M. François GACON
M. Jacques GRIDELET
Mme Catherine LE RUDULIER
Mme Christine LEMAIRE
Mme Sylvie LEROY
Mme Rosaria MARGIOTTA
Mme Laurence NIED
M. Jean-Hugues PIERSON
M. Daniel VASSAS
M. Sylvain VASSEUR
Mme Michèle YOUNSI
M. Jean-François ZAMORA

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} décembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion des personnels
et des parcours professionnels,*
M. GAZAVE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 29 décembre 2015 portant nomination à la chambre de discipline
de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle**

NOR : EINI1528913A

La garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L.422-10, R.422-56 et R.422-57,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la chambre de discipline de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle, pour une durée de trois ans:

**Au titre des magistrats de l'ordre judiciaire
et en tant que président de la chambre de discipline**

Titulaire

Mme Sylvie Nérot.

Suppléantes

Mme Nathalie Auroy.

Mme Véronique Renard.

Au titre des membres du Conseil d'État

Titulaire

M. Pierre Collin.

Suppléants

Mme Anne Iljic.

M. Christophe Pourreau.

Au titre des conseils en propriété industrielle

Titulaires

M. William Hammond.

Mme Guylène Kiesel Le Cosquer.

Suppléants

Mme Martine Dehaut.

M. Éric Enderlin.

M. Frédéric Gaillarde.

M. Didier Intes.

Mme Évelyne Roux.

Mme Véronique Staeffen.

Au titre des personnalités qualifiées

Titulaires

M. Didier Hillion.

M. Thierry Sueur.

Suppléants

M. Jacques Bauvir.

Mme Brigitte Carion-Taravella.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 décembre 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
CHRISTIANE TAUBIRA

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 29 décembre 2015 portant agrément du bureau de normalisation ferroviaire (BNF)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation ;
Vu le rapport d'évaluation du comité d'audit et d'évaluation du 1^{er} décembre 2015,

Décide :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 susvisé, le bureau de normalisation ferroviaire (BNF) est agréé comme bureau de normalisation sectoriel.

Son champ d'intervention recouvre la normalisation des matériels roulants et installations fixes ferroviaires ainsi que des produits spécifiques au domaine ferroviaire.

Article 2

Dans son champ d'intervention, le BNF a pour missions, par délégation de l'Association française de normalisation :

- d'élaborer les normes nationales avec le concours de commissions de normalisation regroupant toutes les parties intéressées qui souhaitent participer à cette élaboration ;
- de contribuer à l'élaboration des normes européennes et internationales, en s'assurant du respect des mandats donnés aux délégations nationales, et de réaliser les versions françaises de ces normes.

Article 3

Pour exercer ses missions, le BNF a pour obligations :

- de se conformer aux dispositions du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 susvisé, à celles de la convention de délégation avec l'Association française de normalisation et à celles de l'ensemble des documents de référence du système français de normalisation ;
- de disposer des moyens humains et financiers adéquats et d'une organisation appropriée ;
- de mettre à disposition, sur internet et dans les délais requis, les informations permettant aux parties intéressées de décider de leur participation aux travaux des commissions de normalisation ;
- de permettre aux commissions de normalisation qu'il anime de travailler à partir de projets de norme en langue française si un participant le demande.

Article 4

L'agrément est accordé à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans, non renouvelable tacitement.

Il peut être suspendu ou retiré si le BNF, après avoir été mis à même de faire part de ses observations, ne respecte pas ses obligations.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
La déléguée interministérielle aux normes,
L. ÉVRARD

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 30 décembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, modifiée par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en centre technique industriel;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Poirson Rémi est nommé membre du conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses au titre de représentants des chefs d'entreprise, en remplacement de M. Latour Jean-Bernard, démissionnaire.

Article 2

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service de l'industrie
de la direction générale des entreprises,*
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction générale des entreprises

**Arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique des industries mécaniques (CETIM)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu les articles L. 342-1 à L. 342-13 du code de la recherche ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2013 portant nomination au conseil d'administration du Centre
technique des industries mécaniques (CETIM) ;
Vu les statuts du Centre technique des industries mécaniques,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du Centre technique des industries mécaniques
à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Au titre des représentants des chefs d'entreprise

M. Jean Camille URING, en remplacement de M. Yves FIORDA. Son mandat expirera le
22 novembre 2016.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères
économiques et financiers.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 7 janvier 2016 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu les articles L. 521-1 à L. 521-12 du code de la recherche codifiés par l'ordonnance n° 2014-135 du 17 février 2014;
Vu l'arrêté du 13 novembre 2015 portant création du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites, en tant que :

Représentants des chefs d'entreprise

M. VALETTE Paul.
M. MACHURAT Gérard.
M. MANDUCHER Patrick.
M. GIRARDY Henri.
Mme PERDRIX Emmanuelle.
M. KIESL Korbinian.
M. VIEL Pascal.
M. MACHET Bruno.
M. PERRAUDIN Marc.
M. JOCHEM Olivier.
M. ROULLET REVOL Dominique.
M. CHANTEGRAILLE Denis.
M. PELLERIN Philippe.
M. MER Stéphane.
M. SANTAMATHILDE Daniel.
M. MAIMBOURG Fabrice.
M. PHILIPPOT Dominique.
M. LEDUC Pierre-Jean.
M. BREUIL Jacques.
M. HENNAUT Benoît.
M. MARMILLON Jean-Pierre.
M. BOURGINE Didier.

*Représentants du personnel technique
des branches d'activités intéressées*

M. CHENE Anthony.
Mme COLOMBEL CRAMPON Anne.

*Représentants de l'enseignement technique supérieur
et de personnalités particulièrement compétentes*

M. GOUJON Daniel.
M. GERARD Jean-François.
M. RAVASSARD Stéphane.
M. DOCHE Claude.
M. MARTIN Jean.
Mme KRAWCZAK Patricia.

Article 2

Leur mandat expirera le 7 janvier 2019 (trois ans après la date de signature du présent arrêté).

Article 3

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 21 décembre 2015 portant nomination
à la commission d'attribution des aides de l'Agence nationale pour les chèques-vacances**

NOR : EINI1525647A

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, le secrétaire d'État chargé du budget et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.411-15 et R.411-18,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'attribution de l'Agence nationale pour les chèques-vacances en qualité de:

1^o Représentants des bénéficiaires de chèques-vacances

M. Christian FOURNIER (Confédération française démocratique du travail).
M. Laurent AUBURSIN (Confédération générale du travail-Force ouvrière).
Mme Chantal THOMAS (Confédération française des travailleurs chrétiens).

2^o Représentants de l'État

M. Éric ALEXANDRE (chargé d'études à la mission interministérielle à l'accessibilité).
Mme Marie-Odile BEAU (cheffe du bureau des clientèles touristiques et de la qualité de l'accueil à la direction générale des entreprises, sous-direction du tourisme).
M. Thomas VANPEENE (chargé de mission tourisme à la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais).

3^o Personnalités qualifiées

Mme Fatma DRISSI.
M. Michel LANGLOIS.
Mme Marie PÉRIVIER-FIZAZI.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 décembre 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Le secrétaire d'État chargé du budget,
CHRISTIAN ECKERT

*La secrétaire d'État chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 2 octobre 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3251: Supamonks.

Dossier 2015-3341: Muzéo.

Dossier 2015-3273: Stéphanie Lebreton.

Dossier 2015-3280: Technilum.

Dossier 2015-3330: Jean-Joseph Dixneuf.

Dossier 2015-3312: Société des Ocres de France.

Dossier 2015-3274: Naudet.

Dossier 2015-3315: Edmond Allain et Successeurs.

Dossier 2015-3287: Blachère illuminations.

Dossier 2015-3300: Satab.

Dossier 2015-3301: Style Jacquard.

Dossier 2015-3293: Etablissements Bodin Joyeux.

Dossier 2015-3321: Laboratoires industriels Gybem.

Dossier 2015-3325: Décors lumineux Martine Klotz.

Dossier 2015-3288: Combier.

Dossier 2015-3310: Confiserie du Mont Ventoux.

Dossier 2015-3229: Roches Blanches.

Dossier 2015-3332: Demoizet.

Dossier 2015-3319: C 2000.

Dossier 2015-3285: Optisun.

Dossier 2015-3291: Joly Chaussettes.

Dossier 2015-3262: Le Béret Français - Kanopi.

Dossier 2015-3326: IDMC manufacture.

Dossier 2015-3309: Ateliers Denis Siebering.

Dossier 2015-3275: Tollis.

Dossier 2015-3236: Camille Orfèvre.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 janvier 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision du 6 janvier 2016 d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 2 octobre 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3338: Verney-Carron.

Dossier 2015-3218: Equ'Inox 49.

Dossier 2015-3252: Le Moulin à Couleurs.

Dossier 2015-3294: Imagerie d'Épinal.

Dossier 2015-3335: Febvay France.

Dossier 2015-3289: JP Arbez.

Dossier 2015-3337: Cristallerie Saint-Paul.

Dossier 2015-3150: Chocolats Hirsinger.

Dossier 2015-3248: Atelier Boudier.

Dossier 2015-3257: Don Quichosse.

Dossier 2015-3381: Perfecta.

Dossier 2015-3286: Naklis.

Dossier 2015-3244: David Dalichoux.

Dossier 2015-3277: Atelier Sicard Menuiserie.

Dossier 2015-3266: Lamellux.

Dossier 2015-3317: Louis Geneste.

Dossier 2015-3313: Nicolas Marischael.

Dossier 2015-3336: Barbotine, Aubagne Garlaban.

Dossier 2015-3207: Claude Aiello.

Dossier 2015-3329: Legle Legrand Lebouc.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 janvier 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne	1 ^{er} juillet 2016	Rang 3	Avant le 30 avril 2016	Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne, 12, avenue Garibaldi, BP 3803, 87038 Limoges Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique « Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général »). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique « Suivre l'information ». Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique « Les CMA recrutent ».

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement
près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris - Île-de-France**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. VAN LEDE (Rémi) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris - Île-de-France, en remplacement de Mme SANCHEZ (Sylvie).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Fait le 11 décembre 2015.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination à la commission régionale de la Martinique, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'expertise comptable, notamment son article 88;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables de la Martinique,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Aboulhair (Marc) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

M. Bellaches (Marc) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Freudenreich (Éric) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

Le commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 janvier 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Martinique, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picardie-Ardenne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Auvergne, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Demailly (Olivier) est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de la Martinique, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Mme Assouline (Guylaine) est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Martinique, en remplacement de M. Vauchot (Claude).

Article 2

Mme Viallet (Martine) est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté, en remplacement de Mme Recor (Gisèle).

Article 3

M. Coucke (Pascal) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse, en remplacement de M. Deplette (Jean-Jacques).

Article 4

M. Houter (Bernard) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, en remplacement de M. Effa (Étienne).

Article 5

M. Houter (Bernard) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, en remplacement de M. Perreault (Jacques).

Article 6

M. Marzin (Jacques) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier, en remplacement de M. Recor (Michel).

Article 7

M. Marzin (Jacques) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Chantereau (Alain).

Article 8

M. Pineau (Bernard) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Picardie-Ardenne, en remplacement de M. Garagnon (Gilbert).

Article 9

M. Riquer (Philippe) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Auvergne, en remplacement de M. Briday (Jean-Noël).

Article 10

M. De Voyer D'Argenson (Jean-Denis) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, en remplacement de M. Lisi (Gilbert).

Article 11

M. De Voyer D'Argenson (Jean-Denis) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, en remplacement de Mme Dufay (Fabienne).

Article 12

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 janvier 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 20 janvier 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 127;

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics et aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics;

Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en date du 17 décembre 2015,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Perraud (Bernard), premier conseiller de chambre régionale des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAÏA

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission emploi et formation professionnelle du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1992 portant création d'une mission de contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Olivier WICKERS, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission emploi et formation professionnelle du service du contrôle général économique et financier à compter du 4 janvier 2016.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 décembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 décembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

